DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

RAPPORT

AU

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Du 24 fructidor, l'an 4 de la République française, une et indivisible.

CITOYENS DIRECTEURS,

DEPUIS quelques jours j'étais instruit que les agitateurs, qui, depuis si long-temps, menacent la liberté publique, et dont les perfides combinaisons ont été si souvent déjouées, n'avaient pas renoncé à leur projet, et qu'ils conspiraient de nouveau pour détruire la constitution républicaine adoptée par le peuple français. La joie féroce de quelques hommes connus par leur haine contre le gouvernement actuel, leurs conciliabules secrets, des propos échappés à leur

indiscrétion, enfin toutes leurs démarches confirmaient ces avis, et annonçaient qu'ils conservaient encore leurs coupables espérances. Hier, je fus informé qu'une trentaine de ces individus s'étaient réunis à dîner dans un cabaret du Gros-Caillou ; que là ils avaient concerté leur plan d'attaque pour la nuit même ; qu'ils se proposaient d'égorger plusieurs membres des deux conseils, ceux du directoire, les ministres, et les officiers de l'état-major ; qu'ils devaient se rendre le soir, à cet effet, à Vaugirard, dans différens cabarets, et se réunir ensuite à l'heure convenue, pour exécuter leur infâme projet.

Sur les sept heures du soir, on m'annonça qu'environ soixante de ces factieux étaient réunis à Vaugirard, dans la maison où pend pour enseigne un *Soleil d'Or ;* qu'un grand nombre d'autres étaient dispersés dans les cabarets, dans les jardins, tous armés de pistolets, de sabres, de cannes à lance, et quelques-uns de fusils, et qu'ils n'attendaient que le signal d'attaque qui devait être donné entre onze heures et minuit. Leur plan était de se porter d'abord sur l'état-major. On m'ajoutait que des individus habillés en costume de représentans et de généraux, devaient destituer, au nom de la Loi, tous les officiers qui ne vou-

draient pas se réunir à eux, et se proposaient de prendre ensuite la commandement des troupes du camp-de-Grenelle.

Je pris, en conséquence, les mesures convenables pour éclairer toutes leurs démarches, prévenir l'effet de leurs sinistres projets, et saisir les coupables au moment de l'exécution. Je me concertai à cet effet avec le général en chef qui donna de suite tous les ordres nécessaires. A dix heures du soir le commandant temporaire de Paris traversant la rue de Vaugirard à la tête d'un détachement de douze dragons, apprit qu'il y avait un rassemblement de 60 hommes dans un cabaret depuis quatre à cinq heures du soir; il envoya de suite son aide-de-camp au poste de police établi à Vaugirard, pour lui faire prendre les armes, et se mit en devoir de faire cerner le cabaret : mais son aide-de-camp fut attaqué en allant exécuter cet ordre, par un rassemblement d'environ 200 hommes cachés dans des fossés, le long des haies et des murs, qui tirèrent sur lui quelques coups de pistolet, en criant de former les rangs et de tirer le sabre. Le général Chanet se trouvant alors entre les deux rassemblemens avec douze hommes seulement, et hors d'état conséquemment de leur résister, se porta

de suite au Directoire pour faire mettre la garde sous les armes ; son aide-de-camp passa outre, sans être blessé, et arriva heureusement au camp. Les conjurés le suivirent de près : ils se portèrent de suite à la tente du citoyen Malo, commandant du vingt-unième régiment de dragons, qu'ils faillirent assassiner.

Ce brave officier n'eut que le temps de sortir de sa tente, monta à cheval et chargea les factieux à la tête de quelques dragons auxquels les autres se réunirent bientôt. Dans l'instant l'alarme se répandit dans le camp ; toutes les troupes prirent les armes : les factieux ont été cernés de tous côtés ; un assez grand nombre a été blessé : cent trente-deux ont été arrêtés, parmi lesquels on remarque le nommé Ley, ex-adjudant général de l'armée des Alpes ; Fion, ex-général, et décrété d'accusation dans l'affaire de Babeuf ; le nommé Saunier, homme de lettres, qu'on dit être rédacteur de l'Ami du Peuple.

Je ne sais encore les noms que d'un petit nombre des individus arrêtés ; ceux dont les noms me sont parvenus jusqu'à présent, sont tous membres des anciens comités et armées révolutionnaires, ou connus par leur attachement à la constitution de 1793. Cependant on a entendu quelques-uns des conjurés crier qu'on n'aurait de repos qu'en

nous donnant un roi : ce qui prouve que tous les ennemis de la chose publique s'entendent, parce qu'ils ont un but commun, le renversement du gouvernement actuel. Mais il paraît que ce cri n'a été que celui de quelques individus seulement..... Les factieux en entrant au camp, crièrent d'abord *vive la république*; et ensuite, *vive la constitution de 1793, à bas les conseils, à bas les nouveaux tyrans.* Le premier cri fut répété avec enthousiasme, par les braves défenseurs de la patrie; mais ils rejetèrent les autres avec l'indignation et le mépris qu'ils méritaient.

Je n'entrerai pas, citoyens-directeurs, dans de plus longs détails, n'ayant pas encore recueilli tous les renseignemens nécessaires; j'ajouterai seulement que plusieurs dragons ont été frappés à coup de couteaux, et que d'après plusieurs rapports qui m'ont été faits, le nombre des factieux était au total de six à sept cents, environ.

Je joins ici copie du rapport fait au général en chef, par le général Foissac-Latour, commandant le camp de Grenelle. Vous y verrez avec quel courage nos braves défenseurs ont repoussé les provocations au meurtre, au carnage, à la dissolution du Gouvernement, au rétablissement de la Constitution anarchique de 1793. Vous remarquerez sur-tout qu'ils ont frémi d'horreur au mot

seul de roi, qui fut prononcé par quelques-uns de ces hommes atroces ; et qu'enfin la troupe entière, animée des mêmes sentimens de véritable républicanisme, et encouragée par le dévouement et l'activité des généraux, fidelle au serment qu'elle a prêté de maintenir et de défendre la Constitution de l'an troisième, a terrassé les brigands de l'intérieur avec le même courage et le même zèle qu'elle a employé à combattre les ennemis extérieurs.

Signé, COCHON.

Le Directoire-Exécutif, ouï le rapport du ministre de la police-générale, et le compte rendu par le général Foissac-Latour, sur les événemens survenus dans la nuit du 23 au 24 Fructidor :

Arrête que le général en chef de l'armée de l'intérieur est chargé de témoigner aux braves soldats du camp-de-Grenelle, à ceux qui composent sa garde et celle du corps législatif, sa satisfaction sur la conduite qu'ils ont tenue pour repousser les attaques du brigandage et de l'anarchie.

Pour expédition conforme :

L. M. Revellière-Lépeaux

Président.

Par le Directoire exécutif,

Le Secrétaire-général,

Lagarde

De l'Imprimerie du Directoire exécutif.